

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1951

18 octobre 2006

SOMMAIRE

7 Grand & Company S.A., Luxembourg	93629	burg	93612
A & M Industries, S.à r.l., Luxembourg	93608	J.P. Morgan Partners (BHCA) Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	93643
AGP Drum School, S.à r.l., Bofferdange	93641	J.P. Morgan Partners (PTC) Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	93648
Agua S.A., Luxembourg	93615	J.P. Morgan Partners MetroNet Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	93647
Aircraft All Inclusive, S.e.n.c., Luxembourg	93632	Kippin S.A., Luxembourg	93616
Alpha Union Invest S.A., Luxembourg	93646	Kyrielle Participations S.A., Luxembourg	93622
Anderberg Seal S.A., Luxembourg	93617	Laura International, S.à r.l., Strassen	93603
B.M. Lux S.A., Mamer	93616	Leadership Solutions Europe, S.à r.l., Sandweiler	93642
Balthazar Participations S.A., Luxembourg	93623	Leadership Solutions Europe, S.à r.l., Sandweiler	93643
(The) Big Worldmarket S.A., Huldange	93613	Lecta S.A., Luxembourg	93628
BUO Luxembourg S.A., Luxembourg	93603	LTV Luxembourg Télé- & Vidéo-Productions S.A., Luxembourg	93632
Cameo Finance S.A.H., Luxembourg	93610	Lux Fine Art, S.à r.l., Luxembourg	93631
CCE Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Howald	93643	Majandra S.A., Luxembourg	93609
Datinvest Ventures Capital Holding S.A., Luxembourg	93603	Martin Currie Global Funds, Sicav, Senningerberg	93629
DeA Participations S.A., Luxembourg	93629	Middle-East-GTL S.A., Luxembourg	93611
DeA Participations S.A., Luxembourg	93631	Monaco Luxury Hotel Management S.A., Luxembourg	93604
Delta International Holdings S.A., Luxembourg	93628	Monument Immobilier S.A., Luxembourg	93620
DTZ Consulting Luxembourg S.A., Howald	93639	New Sun Investment S.A., Luxembourg	93640
Eurocom Beratungs- und Treuhand GmbH, Luxembourg	93603	Novator Telecom Poland II, S.à r.l., Luxembourg	93631
EuroLawyers.org, Beaufort	93640	Prolex Technologies S.A., Steinsel	93623
Europa Borehamwood IP, S.à r.l., Luxembourg	93610	Sacare S.A., Luxembourg	93610
Europa Foster House, S.à r.l., Luxembourg	93613	Societa' Mobiliare Roma, S.à r.l., Luxembourg	93646
Evrax Group S.A., Luxembourg	93625	Sogecore Employee Benefits S.A., Senningerberg	93615
Evrax Group S.A., Luxembourg	93628	Sogecore S.A., Senningerberg	93615
F. Partners and Company S.A.	93602	SSC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	93620
Faco Invest S.A., Luxembourg	93633	Sulfure Holding S.A., Luxembourg	93647
Fidiga S.A., Luxembourg	93639	Svalbard S.A., Luxembourg	93619
(La) Financière Aspelt S.A., Luxembourg	93640	T.S.M. Holding A.G.	93602
Fortinvestlux S.A., Luxembourg	93648	Tharc S.A., Senningerberg	93609
Gazebo S.A., Luxembourg	93609	Three Invest S.A., Luxembourg	93609
German Residential Investment Holding S.C.A., Luxembourg	93644	TNIH (Luxembourg) General Partner, S.à r.l., Luxembourg	93631
Gesint Holding S.A., Luxembourg	93616	Unionkey S.A., Luxembourg	93602
Globe Star Incorporation S.A., Luxembourg	93622	WM Bech (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	93635
Halcatraz Design S.A., Luxembourg	93621	WM Bech (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	93639
Handlowy Investments S.A., Luxembourg	93632		
Intermec S.A.	93602		
IT Management und Vertriebs, S.à r.l., Luxembourg			

F. PARTNERS AND COMPANY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.391.

Il résulte d'un jugement rendu le 9 mars 2006 par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la F. PARTNERS AND COMPANY S.A., dont le siège social est à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, a été dénoncé en date du 31 mai 2003, a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Oliver Huth, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société en liquidation

M^e O. Huth

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110975.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

INTERMEC S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 39.187.

Il résulte d'un jugement rendu le 9 mars 2006 par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la INTERMEC S.A., dont le siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, a été dénoncé en date du 31 mai 2003, a été dénoncé en date du 31 mai 2003, a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Oliver Huth, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société en liquidation

M^e O. Huth

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110980.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

T.S.M. HOLDING A.G., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 24.471.

Il résulte d'un jugement rendu le 9 mars 2006 par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la T.S.M. Holding AG, dont le siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, a été dénoncé le 23 mai 1989, a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Oliver Huth, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société en liquidation

M^e O. Huth

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110982.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

UNIONKEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 73.828.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

UNIONKEY S.A.

A. De Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

(089468.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

EUROCOM BERATUNGS- UND TREUHAND GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 26A, rue des Muguets.
R. C. Luxembourg B 58.715.

Il résulte d'un jugement rendu le 9 mars 2006 par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la EUROCOM BERATUNGS- UND TREUHAND GmbH, dont le siège social est à L-2167 Luxembourg, 26A, rue des Muguets, a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Oliver Huth, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société en liquidation

M^e O. Huth

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02927. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110983.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

LAURA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 35, rue de Kiem.
R. C. Luxembourg B 70.188.

Il résulte d'un jugement rendu le 9 mars 2006 par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, que la LAURA INTERNATIONAL, S.à r.l., dont le siège social est à L-8030 Strassen, 35, rue de Kiem, a été dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Oliver Huth, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société en liquidation

M^e O. Huth

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(110987.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

DATINVEST VENTURES CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 115.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 78.604.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 11 août 2006 que ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. a été relevé de ses fonctions de Commissaire aux comptes.

KOHNEN & ASSOCIES, S.à r.l. a été élue au poste de Commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2012.

Luxembourg, le 11 août 2006.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05440. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089070.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

BUO LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 29.846.

Mademoiselle Dolly Lamote, administrateur et administrateur-délégué, a pour adresse depuis le 1^{er} juillet 2006:
33, Höh Rohnenweg - Appartement H21, CH-8832 Wilen b. Wollerau.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089534.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

MONACO LUXURY HOTEL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 118.489.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1.- La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social au 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.);

2.- Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher (Luxembourg),

en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MONACO LUXURY HOTEL MANAGEMENT S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition de bien immobiliers et la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions.	3.099
2.- Monsieur Christian Bühlmann, préqualifié, une action	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
- b) Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
- c) Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.995.

4.- Le siège de la société est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire a été fixée à six ans.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the seventh of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Luxembourg), acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Luxembourg), actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

1.- The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in 1605 Pebrican Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.);

2.- Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

The appearing parties are here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing at L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher (Luxembourg),

by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of MONACO LUXURY HOTEL MANAGEMENT S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition of immovable properties and the acquisition and holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of the 31st of July 1929 governing holding companies.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The authorized capital is fixed at one million Euro (1,000,000.- EUR) to be divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of the publication of the articles of association in the Mémorial C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the Board of Directors may determine. The Board of Directors is authorized to suppress or to limit the preferential subscription right of the shareholders.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the general assembly of the shareholders following the incorporation.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31th.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the second Friday in June at 6.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2006.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2007.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1.- The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, prenamed, three thousand and ninety-nine shares	3,099
2.- Mr Christian Bühlmann, prenamed, one share	1
Total: three thousand one hundred shares.	3,100

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

2.- The following have been appointed as directors:

a) Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

b) Mr Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, born at Luxembourg, on the 5th of March 1953, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

c) Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24th April 1968, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B number 86.995.

4.- The Company's registered office shall be at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.

6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: A. Thill, J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2006, vol. 537, fol. 26, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J.-J. Wagner.

(088628.3/231/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

A & M INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.500.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 90.617.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue au siège social le 8 août 2006 qu'ont été acceptées les démissions de leur poste de gérants de:

- M. Kjell Pettersson, Comptable, demeurant professionnellement au Max-Eyth-Strasse 10, D-71364 Winnenden, Allemagne avec effet au 1^{er} février 2006; et

- M. Ake Sundby, Comptable, demeurant professionnellement au Max-Eyth-Strasse 10, D-71364 Winnenden, Allemagne avec effet au 16 décembre 2005.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04492. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089308.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

THARC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 99.069.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2006

Quatrième résolution: Nominations statutaires

L'Assemblée Générale confirme le nouveau mandat d'Administrateur de M. Xavier Birbès (domicilié au 45, rue de Villiers, F-92526 Neuilly-sur-Seine) qui a été nommé Président du Conseil d'Administration, en remplacement de M. Frédéric Dhers, démissionnaire, par procès-verbal du Conseil d'Administration par vote circulaire du 20 février 2006.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089267.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

THREE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 104.390.

L'adresse professionnelle de Monsieur Vincent Goy, de Monsieur Eric Biren et de Mademoiselle Maud Martin, tous trois administrateurs de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour la société THREE INVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089269.5//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

MAJANDRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 84.052.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

MAJANDRA S.A.

R. Scheifer-Gillen / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

(089470.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

GAZEBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 56.040.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

GAZEBO S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(089471.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

SACARE, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 35.386.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2006

Quatrième résolution: Nominations statutaires

Les mandats d'Administrateur de MM. Patrick Robert (domicilié au 19, chemin de l'Auberderie, F-78160 Marly le Roi), Charles Edelstenne (domicilié au 9, rond-point des Champs Elysées, F-75008 Paris), Bernard Durquety (domicilié au 78, quai Marcel Dassault, F-92210 Saint Cloud) et Alain Weber (domicilié 108, bd Carnot, F-78110 Le Vesinet) prennent fin à l'issue de cette Assemblée, ils se représentent au suffrage des membres de celle-ci.

Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089271.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

EUROPA BOREHAMWOOD IP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 914.980,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 104.780.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des Associés tenue le 10 août 2006

Lors de l'Assemblée Générale des Associés de la Société tenue au siège social en date du 10 août 2006, il a été décidé de réélire le réviseur d'entreprise de la Société, DELOITTE S.A., dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Associés devant se tenir en l'année 2007 pour approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 août 2006.

Certifié conforme et sincère

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05274. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089280.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

CAMEO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 19.269.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2006

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Schmitz et des sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. en tant qu'Administrateurs.

Nomination comme nouveaux Administrateurs de Monsieur Eddy Dôme, demeurant au 63, Marvie, B-6600 Bastogne, de Monsieur Philippe Haquenne, demeurant au 104, rue de Diekirch, L-7220 Walferdange et Mademoiselle Bouchra Akhertous, demeurant au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, à partir de ce jour. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Acceptation de la démission de Monsieur Eric Herremans en tant que Commissaire aux Comptes.

Nomination comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société H CONSEILS, S.à r.l., dont le siège social au 104, rue de Diekirch à L-7220 Walferdange à partir de ce jour. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

CAMEO FINANCE S.A.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10252. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089337.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**MIDDLE-EAST-GTL S.A., Société Anonyme,
(anc. BRUWILL TECHNIK HANDEL UND SERVICE S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 54.694.

L'an deux mille six, le huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRUWILL TECHNIK HANDEL UND SERVICE S.A. ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54.694, constituée suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 362 du 29 juillet 1996,

et la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2002, par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 novembre 2001, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C numéro 621 du 22 avril 2002,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gerhard Nellinger, conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catarina Meyer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mirza Sabotic, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale en MIDDLE-EAST-GTL S.A., modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

Version anglaise:

«**Art. 4.** The company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.»

Version française:

«**Art. 4.** La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.»

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en MIDDLE-EAST-GTL S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«**Art. 1.** It exists a public limited company («société anonyme»), governed by the laws in force and by the one of August 10, 1915 concerning trade companies mainly and by the present articles of association, under the name of MIDDLE-EAST-GTL S.A.»

Version française:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme, régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts, sous la dénomination de MIDDLE-EAST-GTL S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Nellinger, C. Meyer, M. Sabotic, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2006, vol. 536, fol. 98, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(088707.3/231/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

IT MANAGEMENT UND VERTRIEBS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

H. R. Luxemburg B 98.645.

Im Jahre zweitausendundsechs, den achten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- Die Aktiengesellschaft SNT TELECOM HOLDING S.A., mit Sitz in L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 94.333, hier vertreten durch Herrn Willi Radons, Kaufmann, wohnhaft in D-76344 Eggenstein, 2, Siemenstrasse (Bundesrepublik Deutschland), auf Grund einer ihm am 7. Juni 2006 erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Bevollmächtigter, namens handelnd wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung IT MANAGEMENT UND VERTRIEBS, S.à r.l. mit Sitz in L-3487 Düdelingen, 4, rue Henri Dunant, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 98.645, gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch Maître Léon Thomas, genannt Tom Metzler, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 22. Januar 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 228 vom 25. Februar 2004.

- Dass das Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) beträgt, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung IT MANAGEMENT UND VERTRIEBS, S.à r.l. zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht, die von ihr gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Gesellschaftssitz von L-3487 Düdelingen, 4, rue Henri Dunant, nach L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, zu verlegen und dementsprechend den ersten Absatz von Artikel 3 der Satzungen abzuändern wie folgt:

«**Art. 3. (erster Absatz).** Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg.»

93613

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Rücktritt von Herrn Willy Radons als alleiniger Geschäftsführer anzunehmen und ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt Herrn Laszlo Verbenyi, Kaufmann, geboren in Budapest, (Ungarn), am 3. September 1964, wohnhaft in H-1138 Budapest, 136/B, Vaci Ut, (Ungarn), zum neuen Geschäftsführer zu ernennen, mit der Befugnis die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen, werden auf ungefähr sechshundertfünfzig Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Radons, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2006, vol. 536, fol. 98, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 22. August 2006.

J. Seckler.

(088709.3/231/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

EUROPA FOSTER HOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 63.440,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 104.781.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des Associés tenue au siège social le 10 août 2006

Lors de l'Assemblée Générale des Associés de la Société tenue au siège social en date du 10 août 2006, il a été décidé de réélire le réviseur d'entreprise de la Société, DELOITTE S.A., dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Associés devant se tenir en l'année 2007 pour approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 août 2006.

Certifié conforme et sincère

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089284.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

THE BIG WORLDMARKET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 36.266.

L'an deux mille six, le premier août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THE BIG WORLDMARKET S.A., actuellement sans siège social connu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 36.266, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 14 février 1991, publié au Mémorial C numéro 312 du 13 août 1991.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

93614

Ordre du jour:

1.- Fixation du siège social à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot, et modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Nominations statutaires.

3.- Modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social statutaire à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. (premier alinéa). Le siège social est établi à Huldange.»

Deuxième résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance et décide, pour autant que de besoin de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

a) Monsieur Erny Schmitz, commerçant, né à Ettelbruck, le 20 mars 1947 demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot;

b) Madame Anne Knauf, épouse Schmitz, hôtelière, née à Huldange, le 22 avril 1950, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot;

c) Madame Liliane Theissen, employée privée, née à St Vith (Belgique), le 10 septembre 1955, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, 1, Dürler (Belgique).

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Justin Dostert, conseiller en fiscalité et comptabilité, né à Luxembourg, le 1^{er} janvier 1939, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Cinquième résolution

L'assemblée constate qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en euros, le capital de la société s'élève actuellement à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept virgule quarante et un euros (99.157,41 EUR) et décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. (premier alinéa). Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept virgule quarante et un euros (99.157,41 EUR), représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer les mots «et pour la première fois en 1992» du 1^{er} alinéa de l'article 13 et le 2^e alinéa de l'article 14 des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, Ch. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2006, vol. 537, fol. 58, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(088786.3/231/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

SOGECORE EMPLOYEE BENEFITS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 38.224.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2006

Quatrième résolution: Nominations statutaires.

a) Les mandats de MM. Jean Thilly, Gilles Coremans et de la société SOGECORE PARTICIPATIONS (domiciliés au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg) prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils se représentent au suffrage des membres de celle-ci. Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

b) Le mandat du Commissaire aux comptes Mme Sophie Vandeven (domiciliée au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg) est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04140. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089293.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

SOGECORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 70.899.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2006

Quatrième résolution: Nominations statutaires

a) MM. Jean Thilly, Gilles Coremans (domiciliés au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg) et Pierre Claude Perrenoud (domicilié au 39, Bleicherweg CH-8027 Zurich) dont les mandats prennent fin à l'issue de cette Assemblée se représentent au suffrage des membres de celle-ci. Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

b) Le mandat du Commissaire aux comptes Mme Sophie Vandeven (domiciliée au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg), est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089296.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

AGUA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 101.500.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2006

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Schmitz et des sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. en tant qu'Administrateurs.

Nomination comme nouveaux Administrateurs de Monsieur Eddy Dôme, demeurant au 63, Marvie, B-6600 Bastogne, de Monsieur Philippe Haquenne, demeurant au 104, rue de Diekirch, L-7220 Walferdange et Mademoiselle Bouchra Akhertous, demeurant au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, à partir de ce jour. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Acceptation de la démission de Monsieur Eric Herremans en tant que Commissaire aux Comptes.

Nomination comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société H CONSEILS, S.à r.l., dont le siège social au 105, rue de Diekirch à L-7220 Walferdange à partir de ce jour. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

AGUA S.A.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089323.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

93616

GESINT HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.058.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 juin 2006

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les Administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de FMS SERVICES S.A. au titre d'Administrateur provisoire en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos, démissionnaire. FMS SERVICES S.A. est domiciliée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Cette nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale aux fins d'élection définitive.

Pour la société GESINT HOLDING S.A.
S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089303.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

KIPPIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 98.469.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2006

Ratification de la cooptation de FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos démissionnaire.

La société FMS SERVICES S.A. a été élue lors du Conseil d'Administration du 11 juillet 2005.

Pour la société KIPPIN S.A.
N. Schmitz
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089304.4//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

B.M. LUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 93.450.

L'an deux mille six, le douze juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.M. LUX S.A., ayant son siège social à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93.450, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 580 du 27 mai 2003,

ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Armand Muller, entrepreneur en bâtiment, demeurant à Visé (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Yvan Muller, ouvrier, demeurant à Visé (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Claudia Muller, étudiante, demeurant à Visé (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais, à L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon, et modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais, à L-8210 Mamer, 96, route d'Ar-lon, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Mamer.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Muller, Y. Muller, C. Muller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juin 2006, vol. 537, fol. 1, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(088752.3/231/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

ANDERBERG SEAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 66.679.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of June.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company GA GOLDSEAL DEVELOPMENT LIMITED, having its registered office in Cyprus, 6300 Larnaca, 1 G, Aradippioti, Millenium Lion House,

here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in its capacity, declared and requested the notary to act:

I.- That the public limited company ANDERBERG SEAL S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 66.679, was incorporated by deed of the undersigned notary on October 7, 1998, published in the Mémorial C number 920 of December 19, 1998.

II.- That the capital of the company ANDERBERG SEAL S.A., pre-named, presently amounts to forty thousand US Dollars (USD 40,000.-), represented by one thousand (1,000) shares with a par value of forty US Dollars (USD 40.-) each.

III.- That it derives from the share register that the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company ANDERBERG SEAL S.A.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company ANDERBERG SEAL S.A. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company ANDERBERG SEAL S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 31,829.39 EUR.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den neunundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft GA GOLDSEAL DEVELOPMENT LIMITED, mit Sitz in Zypern, 6300 Larnaca, 1G, Aradippioti, Millenium Lion House,

hier vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Bevollmächtigtem und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

1.- dass die Aktiengesellschaft ANDERBERG SEAL S.A., mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 66.679, gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch dem unterzeichneten Notar am 7. Oktober 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 920 vom 19. Dezember 1998;

2.- dass das Kapital der Gesellschaft ANDERBERG SEAL S.A., vorbenannt, vierzigtausend US Dollar (USD 40.000,-) beträgt, aufgeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je vierzig US Dollar (USD 40,-);

3.- dass sich aus dem Aktienregister der Gesellschaft ergibt, dass die Komparentin Eigentümerin aller Aktien der Gesellschaft ANDERBERG SEAL S.A. geworden ist;

4.- dass die Komparentin beschlossen hat, die Gesellschaft ANDERBERG SEAL S.A., welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, aufzulösen und zu liquidieren;

5.- dass die Komparentin hiermit erklärt, dass sie sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft übernommen hat;

6.- dass festgehalten wird, dass die Komparentin sämtliche Aktiva der aufgelösten Gesellschaft besitzt und dass die Komparentin die Zahlung aller Schulden einschliesslich zur Zeit unbekannter Verpflichtungen der Gesellschaft gewährleistet;

7.- dass die Liquidation der Gesellschaft ANDERBERG SEAL S.A. somit beendet ist und dass sie als endgültig liquidiert anzusehen ist;

8.- dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird;

9.- dass die Bücher der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufbewahrt werden.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Lasten, in welcher Form auch immer, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde übernimmt, werden auf siebenhundertfünfzig Euro geschätzt.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Gesellschaftskapital auf 31.829,39 EUR abgeschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der die englische und die deutsche Sprache versteht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der Komparentin, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Gemäß dem Antrag derselben Komparentin und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juillet 2006, vol. 537, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(088796.3/231/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**SVALBARD S.A., Société Anonyme,
(anc. SVALBARD HOLDING S.A.).**

Registered office: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.373.

L'an deux mille six, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SVALBARD HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 62.373, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 221 du 7 avril 1998,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 février 1998, publié au Mémorial C numéro 413 du 9 juin 1998,

dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 661 du 29 avril 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 421 du 17 avril 2003,

ayant un capital souscrit fixé à trois cent soixante-treize mille neuf cents euros (373.900,- EUR), représenté par quatorze mille neuf cent cinquante-six (14.956) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

2.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement, la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies y compris par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédant.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

3.- Changement de la dénomination de la société en SVALBARD S.A.

4.- Modification afférente de l'article premier des statuts.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide changer l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article quatre des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en SVALBARD S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SVALBARD S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, C. Dostert, R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2006, vol. 537, fol. 22, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(088717.3/231/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

MONUMENT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R. C. Luxembourg B 117.476.

Extrait de la décision du conseil d'administration de la société en date du 27 juillet 2006

Le conseil d'administration approuve la démission de Monsieur Lionel Daniel, administrateur A. Cette décision sera soumise à la prochaine assemblée générale de la société.

Le conseil d'administration est actuellement composé de:

- Monsieur Derek Sayer (Administrateur A);
- Monsieur Michael Shadbolt (Administrateur A);
- Monsieur Denis Van den Bulke (Administrateur B);
- Mademoiselle Laurence Jacques (Administrateur B).

Pour extrait conforme

L. Jacques

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06796. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(089315.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

SSC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 63.500,-.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 110.080.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 12 juillet 2006 que:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommé comme commissaire aux comptes avec effet au 19 juillet 2005 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04483. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(089375.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

HALCATRAZ DESIGN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 87.272.

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HALCATRAZ DESIGN S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Centre d'Affaires Le 2000, Zone Industrielle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 87.272, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1100 du 18 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Desplebains, dessinateur industriel, demeurant à Isdes (France).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Roland Fischer, gérant de société, demeurant à Sarrebruck (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carole Charpy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Nouvelle répartition des actions de la société.
- 2.- Transfert du siège social de L-3378 Livange, Centre d'Affaires Le 2000, Zone Industrielle, à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 3.- Modification afférente de l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts.
- 4.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'à la suite de cessions d'actions sous seing privé du 22 juin 2006 la répartition des mille (1.000) actions de la société est la suivante:

1.- Monsieur Roland Fischer, gérant de société, demeurant à D-66115 Sarrebruck, An der Gaschbach 7 (Allemagne), huit cents actions	800
2.- Monsieur Alain Desplebains, dessinateur industriel, demeurant à F-45620 Isdes, 22, route de Clemont (France), deux cents actions	200
Total: mille actions.	1.000

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-3378 Livange, Centre d'Affaires Le 2000, Zone Industrielle, à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer Madame Nora Brahimi de son poste d'administrateur de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur révoqué:

Monsieur Roland Fischer, gérant de société, né à Merlebach (France), le 14 décembre 1951, demeurant à D-66115 Sarrebruck, An der Gaschbach 7 (Allemagne).

Son mandat expirera avec celui des autres administrateurs en fonctions lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Roland Fischer, préqualifié.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents, délibérant valablement, nomment Monsieur Roland Fischer, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Le conseil d'administration de la société se compose donc comme suit:

- Monsieur Roland Fischer, administrateur-délégué;
- Monsieur Alain Desplebains, administrateur-délégué;
- Monsieur Emmanuel Bourbon, administrateur.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Desplebains, R. Fischer, C. Charpy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juillet 2006, vol. 537, fol. 16, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(088802.3/231/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

GLOBE STAR INCORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 67.439.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 19 juin 2006

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler leurs mandats pour une période de six ans.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2012.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089341.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

KYRIELLE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 99.843.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement au siège social en date du 20 juin 2006 que: Sont réélus administrateurs pour une durée de six années, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011:

- Monsieur Bruno Beernaerts, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
- Monsieur David De Marco, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
- Monsieur Alain Lam, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Est réélu commissaire pour la même période:

- Monsieur Olivier Dorier, 1, rue des Glacis, L-2011 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04493. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089350.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

BALTHAZAR PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 96.734.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement au siège social en date du 20 juin 2006 que:
Sont réélus administrateurs pour une durée de six années, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011:

- Monsieur Bruno Beernaerts, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
- Monsieur David De Marco, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
- Monsieur Alain Lam, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Est réélu commissaire pour la même période:

- Monsieur Olivier Dorier, 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089359.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

PROLEX TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme,

(anc. GOODBUY S.A.).

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 113.418.

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GOODBUY S.A., ayant son siège social à L-7784 Bissen, 57, rue des Moulins, R.C.S. Luxembourg section B numéro 113.418, constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 28 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 729 du 11 avril 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Larre, employé privé, demeurant à Bissen.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christelle Langlois, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Angelo Zito, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société en PROLEX TECHNOLOGIES S.A.
- 2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- 3.- Transfert du siège social de L-7784 Bissen, 57, rue des Moulins, à L-7327 Steinsel, 35, rue John F. Kennedy.
- 4.- Modification afférente de l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts.
- 5.- Constatation de la libération intégrale du capital social.
- 6.- Suppression de la valeur nominale des 10 actions de la société.
- 7.- Remplacement des 10 actions sans expression de valeur nominale par 3.100 actions avec une valeur nominale de 10,- EUR chacune.
- 8.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.
- 9.- Nouvelle répartition des actions de la société.
- 10.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en PROLEX TECHNOLOGIES S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de PROLEX TECHNOLOGIES S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-7784 Bissen, 57, rue des Moulins, à L-7327 Steinsel, 35, rue John F. Kennedy.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article deux, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi dans la commune de Steinsel.»

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte que le conseil d'administration de la société a constaté en date du 18 mai 2006 la libération intégrale du capital de la société au montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR), libéré lors de la constitution de la société à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), soit sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR), moyennant versement sur un compte bancaire au nom de la société PROLEX TECHNOLOGIES S.A., anciennement GOODBUY S.A., prédésignée, de sorte que la somme de vingt-trois mille deux cent cinquante euros (23.250,- EUR) est à la libre disposition de cette dernière.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion du conseil d'administration, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des dix (10) actions avec une valeur nominale de trois mille cent euros (3.100,- EUR) chacune, représentant le capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Septième résolution

L'assemblée décide de remplacer les dix (10) actions existantes sans expression de valeur nominale par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action.»

Neuvième résolution

L'assemblée constate qu'à la suite de cessions d'actions sous seing privé de ce jour, la répartition des trois mille cent (3.100) actions de la société est la suivante:

1.- La société anonyme CORMAS S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, mille huit cent soixante actions	1.860
2.- Monsieur Hervé Coral, demeurant professionnellement à F-27520 Bourgheroulde, route de Rouen (France), cent cinquante-cinq actions	155
3.- Monsieur Serge Hansen, demeurant à L-8020 Strassen, 9, rue de la Grève, mille quatre-vingt-cinq actions	1.860
Total: trois mille cent actions.	3.100

Dixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Guy Kirsch de son poste d'administrateur de la société.

Onzième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Monsieur Hervé Coral, administrateur de société, né à Rouen (France), le 13 octobre 1956, demeurant professionnellement à F-27520 Bourgheroulde, route de Rouen (France),
comme nouvel administrateur de la société.

Son mandat expirera avec celui des autres administrateurs en fonction le 28 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signe: J.-M. Larre, C. Langlois, A. Zito, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2006, vol. 537, fol. 4, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(088804.3/231/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

EVRAZ GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 105.615.

In the year two thousand six, on the seventeenth day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Laurent Massinon, lawyer, residing professionally at 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting as the representative of the board of directors of EVRAZ GROUP S.A.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

The company EVRAZ GROUP S.A. (the «Company»), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 105.615, incorporated by deed of M^e Paul Frieders, notary, on the 31st day of December 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 440, page 21116 dated 12th May 2005 (the «Mémorial»).

1. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 233,845,434 (two hundred and thirty-three million eight hundred and forty-five thousand four hundred and thirty-four Euro), divided into 116,922,717 (one hundred and sixteen million nine hundred and twenty-two thousand seven hundred and seventeen) shares of EUR 2 (two Euro) each.

2. Pursuant to article 5 of the articles of association of the Company, the un-issued but authorised capital of the Company is set at EUR 314,408,652 (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two), represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of EUR 2 (two Euro) each, to be used in order to issue further shares with or without an issue premium.

The board of directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the notarial deed dated 17th May 2005, to issue shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it is in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within the limits of the authorised capital as described here above.

3. By circular resolutions of the board of directors dated 25th May 2006, it was resolved to increase the corporate capital of the Company and issue up to 2,422,989 (two million four hundred and twenty-two thousand nine hundred and eighty-nine) new shares effective on the date of the subscription and payment and subject to receipt by the Company of the subscription and payment of such new shares to be issued to BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (the «Shareholder»). The company has received the subscription of 13,793 (thirteen thousand seven hundred and ninety-three) new shares on 12th July 2006. The share capital is as a consequence increased by an amount of EUR 27,586 (twenty-seven thousand five hundred and eighty-six Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 233,845,434 (two hundred and thirty-three million eight hundred and forty-five thousand four hundred and thirty-four Euro) to EUR 233,873,020 (two hundred and thirty-three million eight hundred and seventy-three thousand twenty Euro) by the issuance of 13,793 (thirteen thousand seven hundred and ninety-three) new shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) each. The subscription price per each new share is of USD 43.5 (forty-three Dollars and fifty cents) whereof EUR 2 (two Euro) to be paid as par value on each new share and the remaining amount of EUR 32.14 (thirty-two Euro and fourteen cents) as valued below as share premium on each new share.

These 13,793 (thirteen thousand seven hundred and ninety-three) new shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) of an aggregate amount of EUR 27,586 (twenty-seven thousand five hundred and eighty-six Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 443,368.08 (five hundred ninety-seven thousand four hundred and fifty-eight Euro and eight cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 599,995.50 (five hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-five Dollars and fifty cents) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 470,954.08 (four hundred seventy thousand nine hundred and fifty-four Euro and eight cents) at the exchange rate fixed at EUR 1/USD 1.2740.

The justifying documents of such subscription have been produced to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

4. As a consequence of the increase of the share capital of the Company, the subscribed share capital amounts to EUR 233,873,020 (two hundred and thirty-three million eight hundred and seventy-three thousand twenty Euro) and is divided into 116,936,510 (one hundred and sixteen million nine hundred and thirty-six thousand five hundred and ten) shares.

Article 5 of the articles of association of the Company shall consequently read as follows:

«The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 233,873,020 (two hundred and thirty-three million eight hundred and seventy-three thousand twenty Euro), divided into 116,936,510 (one hundred and sixteen million nine hundred and thirty-six thousand five hundred and ten) shares of EUR 2 (two Euro) each. In addition to the issued capital, issue

premiums for a total amount of EUR 325,724,655 (three hundred and twenty-five million seven hundred and twenty-four thousand six hundred and fifty-five Euro) have been paid up.

The company shall have an authorized capital of EUR 314,408,652 (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two), represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of two Euro (EUR 2) each.

The Board of Directors is hereby authorized to issue further shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it is in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five years as from the publication of the notarial deed of May 17th, 2005.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time.

The Board of Directors is authorized to issue such shares under and during the period referenced to in paragraph 3 of this article without the shareholders having any preferential subscription rights.

Within the above limitations, the Board of Directors is also authorised to issue options giving each a right to subscribe for one or more shares having a par value of two Euro (EUR 2) each, without reserving to, the existing shareholders a preferential right of subscription. The Board of Directors is hereby authorised to issue said options in whole or in part from time to time, with or without an issue premium, within the limit of the authorised capital. The Board of Directors is authorised to determine the conditions under which the options will be granted.

The Board of Directors may subject the exercise of the options to such conditions as it in its discretion may determine, including restrictions as to disposal of the shares issued upon exercise of the option by an optionholder. The Board of Directors may determine the subscription price subject to article 26-5(1) of the law on commercial companies, and the price to be paid in consideration of the option, if any.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Board is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.»

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Laurent Massinon, avocat, résidant professionnellement au 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société EVRAZ GROUP S.A.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

La société EVRAZ GROUP S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 105.615, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Paul Frieders en date du 31 décembre 2004, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 440, page 2116 en date du 12 mai 2005 (le «Mémorial»).

1. Le capital social de la Société est actuellement fixé à EUR 233.845.434 (deux cent trente-trois millions huit cent quarante-cinq mille quatre cent trente-quatre euros), divisé en 116.922.717 (cent seize millions neuf cent vingt-deux mille sept cent dix-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune.

2. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital non émis mais autorisé est fixé à EUR 314.408.652 (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux euros), représenté par 157.204.326 (cent cinquante-sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de EUR 2 (deux euros) chacune, à utiliser pour l'émission d'actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission.

Le conseil d'administration est autorisé, pour une période expirant à la date du cinquième anniversaire de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005, à émettre des actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission pour porter

le capital total de la Société au capital social autorisé total, en tout ou partie, de temps à autre, tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter des souscriptions pour de telles actions dans les limites du capital autorisé tel que décrit ci-avant.

3. Par des résolutions circulaires du conseil d'administration en date du 25 mai 2006, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société et d'émettre jusqu'à 2.422.989 (deux millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions prenant effet à la date de souscription et de paiement et soumis à la réception par la Société de la souscription et du paiement de telles actions nouvelles à être émises pour BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (l'«Actionnaire»). La Société a reçu la souscription de 13.793 (treize mille sept cent quatre-vingt-treize) nouvelles actions le 12 juillet 2006. Le capital social est par conséquent augmenté d'une somme de EUR 27.586 (vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six euros) dans le but de le porter de sa somme actuelle de EUR 233.845.434 (deux cent trente-trois millions huit cent quarante-cinq mille quatre cent trente-quatre euros) à EUR 233.873.020 (deux cent trente-trois millions huit cent soixante-treize mille vingt euros) par l'émission de 13.793 (treize mille sept cent quatre-vingt-treize) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune. Le prix de souscription pour chaque action est de USD 43,5 (quarante-trois dollars et cinquante centimes) dont EUR 2 (deux euros) à payer comme valeur nominale de chaque nouvelle action et la somme restante de EUR 32,14 (trente-deux euros et quatorze centimes) telle qu'évaluée ci-dessous comme prime d'émission de chaque nouvelle action.

Ces 13.793 (treize mille sept cent quatre-vingt-treize) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) d'une somme totale de EUR 27.586 (vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 443.368,08 (quatre cent quarante-trois mille trois cent soixante-huit euros et huit centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 599.995,50 (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars et cinquante centimes) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 470.954,08 (quatre cent soixante-dix mille neuf cent cinquante-quatre euros et huit centimes) au taux de change fixé à EUR 1/USD 1,2740.

Les documents justifiant cette souscription ont été produits au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

4. Suite à l'augmentation du capital social de la Société, le capital social souscrit s'élève à EUR 233.873.020 (deux cent trente-trois millions huit cent soixante-treize mille vingt euros) et est divisé en 116.936.510 (cent seize millions neuf cent trente-six cent dix) actions.

L'Article 5 des statuts de la Société se lira par conséquent comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 233.873.020 (deux cent trente-trois millions huit cent soixante-treize mille vingt euros), divisé en 116.936.510 (cent seize millions neuf cent trente-six cent dix) actions de EUR 2 (deux euros) chacune. Outre le capital émis, des primes d'émissions d'une somme totale de EUR 325.724.655 (trois cent vingt-cinq millions sept cent vingt-quatre mille six cent cinquante-cinq euros) ont été payées.

La société a un capital autorisé de EUR 314.408.652 (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux euros), représenté par 157.204.326 (cent cinquante-sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de deux euros (EUR 2) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la société au capital social autorisé total en tout ou en partie de temps à autre tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter les souscriptions pour de telles actions dans une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être étendues par résolution des actionnaires en assemblée générale de temps à autre, de la façon requise pour la modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'actions nouvelle de temps à autre.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles actions suivant et pendant la période à laquelle il est fait référence au paragraphe 3 de cet article sans que les actionnaires n'aient de droits préférentiels de souscription.

Dans les limites mentionnées ci-dessus, le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre des options donnant chacune le droit de souscrire à une ou plusieurs actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Le Conseil d'Administration est autorisé par les présentes à émettre lesdites options totalement ou partiellement, de temps en temps, avec ou sans prime d'émission, dans la limite du capital autorisé. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions sous lesquelles les options seront accordées.

Le Conseil d'Administration peut soumettre l'exercice des options à telles conditions qu'il fixera à sa discrétion, y compris des restrictions quant à la cession des actions émises lors de l'exercice par un bénéficiaire de son option. Le Conseil d'Administration peut déterminer le prix de souscription conformément à l'article 26-5(1) de la loi sur les sociétés commerciales, et le prix à payer en échange de l'option, le cas échéant.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-dessus, le Conseil devra prendre les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette modification et le Conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.»

Version faisant foi

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

93628

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ neuf mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: L. Massinon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 6, case 5. – Reçu 4.709,54 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

(091372.3/211/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

EVRAZ GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 105.615.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43475 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

J. Elvinger.

(091373.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

LECTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.198.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue à Luxembourg en date du 26 juillet 2006 que:

- Monsieur Colin James Williams, directeur de sociétés, né le 24 février 1942, à Manchester (Royaume-Uni), avec adresse au 22, Chemin de Bas Ransbeck, B-1380 Ohain (Belgique), est nommé administrateur additionnel pour une période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02417. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089434.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

DELTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 49.678.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 mai 2006

Sixième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nicole Pollefort, employée privée, demeurant professionnellement 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et de Messieurs Thierry Fleming, expert-comptable et Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant professionnellement 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg pour une nouvelle période d'une année, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DELTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.

Th. Fleming / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089440.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

7 GRAND & COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 76.561.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour la 7 GRAND & COMPANY S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M. Kara / R. Donati

Administrateur / Administrateur

(089473.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

MARTIN CURRIE GLOBAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof.
R. C. Luxembourg B 65.796.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARTIN CURRIE GLOBAL FUNDS

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.

P. Ries / F. Wassmer

Corporate Secretary / Deputy General Manager

(089474.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

DeA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.100.000,-.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 116.440.

L'an deux mille six, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois, DeA PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et constituée en vertu d'un acte reçu le 10 mai 2006 par le notaire soussigné dont les statuts sont en cours de publication au Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Mémorial C (la «Société»).

L'assemblée est présidée par M. Emile De Demo, ayant son adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, lequel désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Jansen, clerc de notaire, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Benoît Massart, juriste, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations ne varietur resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte (Annexe A).

II. Il ressort de la liste de présence que les 550.000 (cinq cent cinquante mille) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. Tous les actionnaires ayant été préalablement informé de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 paragraphe 3 des statuts et ajout des paragraphes 4 et 5 concernant l'objet social de la Société afin de lui octroyer la faculté exprès d'émettre des obligations ou tous autres titres, convertibles ou non, en actions de la Société ou d'une quelconque de ses filiales ou société affiliée, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«4.3 La Société peut développer toutes autres opérations financières et employer ses fonds et ceux recueillis de ses filiales et affiliées, qu'elle concentre sur elle, (i) à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, droits de propriété intellectuelle, brevets, droits de savoir-faire, marques de fabrique ou marques de services, droits de reproduction et droits d'auteurs, dessins industriels, logos, signes distinctifs de ralliement de clientèle et licences de toute origine ou nature, que ces droits soient susceptibles de protection juridique et d'appropriation exclusive ou non, (ii) l'acquisition par voie d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat et

de toute autre manière, de tous titres et droits, (iii) la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange, de prise ferme, de dation en concession ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et droits, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 et les lois modificatives sur les sociétés de participations financières, aussi dites sociétés holding.

4.4 La Société peut en outre:

(a) réunir des fonds et notamment émettre des obligations ou tous autres titres, convertibles ou non, et lorsque ceux-ci sont convertibles, en actions de la Société ou d'une quelconque de ses filiales ou sociétés affiliées, (ii) utiliser des instruments financiers dérivés et autres et (iii) conclure des emprunts ou toute autre forme de crédit;

(b) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et/ou de titres et accorder des garanties pour les engagements pris par la Société;

(c) conclure des contrats et notamment sans que cette liste soit limitative, (i) des contrats de gestion, des contrats de conseil, de représentation, d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, (ii) des contrats bancaires et (iii) des contrats portant sur des garanties.

4.5 La Société peut également accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés que ce soit pour engagement personnel ou pour hypothèque ou charge sur toute ou partie de ses actifs (présents ou futurs) ou pour l'une ou l'autre de ces méthodes, par l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de l'une de ses sociétés filiales ou affiliées et apporter toute assistance à ses filiales ou affiliées.»

2. Approbation de l'émission d'obligations pour un montant total maximum de EUR 330.000.000 (trois cent trente millions), convertible en actions ordinaires de la société TORO ASSICURAZIONI S.p.A., suivant les modalités et les caractéristiques décrites dans les termes et conditions des obligations (Terms and Conditions of the notes), tels que présentés en Annexe B.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 4 paragraphe 3 des Statuts et d'y ajouter les paragraphes 4 et 5 concernant l'objet social de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«4.3 La Société peut développer toutes autres opérations financières et employer ses fonds et ceux recueillis de ses filiales et affiliées, qu'elle concentre sur elle, (i) à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, droits de propriété intellectuelle, brevets, droits de savoir-faire, marques de fabrique ou marques de services, droits de reproduction et droits d'auteurs, dessins industriels, logos, signes distinctifs de ralliement de clientèle et licences de toute origine ou nature, que ces droits soient susceptibles de protection juridique et d'appropriation exclusive ou non, (ii) l'acquisition par voie d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits, (iii) la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange, de prise ferme, de dation en concession ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et droits, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 et les lois modificatives sur les sociétés de participations financières, aussi dites sociétés holding.

4.4 La Société peut en outre:

(a) réunir des fonds et notamment émettre des obligations ou tous autres titres, convertibles ou non, et lorsque ceux-ci sont convertibles, en actions de la Société ou d'une quelconque de ses filiales ou sociétés affiliées, (ii) utiliser des instruments financiers dérivés et autres et (iii) conclure des emprunts ou toute autre forme de crédit;

(b) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et/ou de titres et accorder des garanties pour les engagements pris par la Société;

(c) conclure des contrats et notamment sans que cette liste soit limitative, (i) des contrats de gestion, des contrats de conseil, de représentation, d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, (ii) des contrats bancaires et (iii) des contrats portant sur des garanties.

4.5 La Société peut également accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés que ce soit pour engagement personnel ou pour hypothèque ou charge sur toute ou partie de ses actifs (présents ou futurs) ou pour l'une ou l'autre de ces méthodes, par l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de l'une de ses sociétés filiales ou affiliées et apporter toute assistance à ses filiales ou affiliées.»

Seconde résolution

Les actionnaires décident d'approuver l'émission d'obligations pour un montant total maximum de EUR 330.000.000 (trois cent trente millions), convertible en actions ordinaires de la société TORO ASSICURAZIONI S.p.A., suivant les modalités et les caractéristiques décrites dans les termes et conditions des obligations (Terms and Conditions of the notes), tels que présentés en Annexe B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. De Demo, H. Janssen, B. Massart, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, vol. 154S, fol. 9, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

J. Elvinger.

(090924.3/211/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

93631

DeA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme,
Capital social: EUR 1.100.000,-
Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 116.440.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42874 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

J. Elvinger.

(090926.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

NOVATOR TELECOM POLAND II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 108.272.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclu en date du 21 février 2006 que STRAUMUR-BURDARAS INVESTMENT BANK HF, dont le siège social est situé à Borgatún 25, 105 Reykjavik, Iceland, a cédé à la société NOVATOR ONE LP, dont le siège social est situé à P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, représenté par NOVATOR PATNERS LLP, le «Cessionnaire»,

1.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune de la société NOVATOR TELECOM POLAND II, S.à r.l.

La société NOVATOR ONE LP est à présent l'associé unique de ladite société et détient alors 1.500 partes sociales. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089490.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

TNIH (LUXEMBOURG) GENERAL PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.475,-
Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 113.848.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 7 août 2006 que:

- Monsieur Jean Ayoub, né le 8 février 1957 à Beyrouth, Liban, résidant à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089498.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

LUX FINE ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 108.416.

Il résulte d'une décision des associés en date du 6 juin 2006 que le siège social a été transféré de L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucin à L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06467. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(089595.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

LTV LUXEMBOURG TELE- & VIDEO-PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 84.067.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière-extraordinaire le 25 août 2005 à 13h00 heures au siège social de la société

L'assemblée décide à l'unanimité de remplacer les administrateurs, Madame Marina Ouchtekova et la société WIZARD, S.à r.l., nommé lors de la constitution de la société, par les nouveaux administrateurs suivants et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011:

- AURIGA S.A., avec siège social au 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama, inscrite au The General Public Registry Directorate, Card No. 368606. Doc. 33959;
- KINGFISHER SERVICES S.A., avec siège social au 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama, inscrite au The General Public Registry Directorate, Card No. 368576, Doc. 33774.

Luxembourg, le 25 août 2006.

LTV LUXEMBOURG TELE-& VIDEO-PRODUCTIONS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089508.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

HANDLOWY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.746.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 août 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 28 février 2011:

Signature de catégorie A:

- Monsieur Tomasz Czalbowski, employé de banque, demeurant Chalubinskiego 8, 00-613 Varsovie (Pologne);
- Mme Joanna Laczynska-Suchodolska, économiste, demeurant Przy Agorze 13 m. 5, 01-960 Varsovie (Pologne);
- M. Mariusz Cholewa, économiste, demeurant Rowna 54/6, 80-067 Gdansk (Pologne).

Signature de catégorie B:

- Monsieur François Brouxel, avocat, demeurant 69, bd de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 28 février 2011:

- KPMG AUDIT, Société Civile, 31, allée Scheffer, Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03543. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089512.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

AIRCRAFT ALL INCLUSIVE, Société en nom collectif.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 67, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 116.445.

Veillez noter le changement d'adresse pour la société AIRCRAFT ALL INCLUSIVE N° B 116.445:

Ancienne adresse:

rue de Reims N° 15, L-2417 Luxembourg.

Nouvelle Adresse:

rue Adolphe Fischer N° 67, L-1520 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07495. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(089635.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

FACO INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 118.704.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le dix août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société ECOPROMPT S.A., société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par Madame Christel Detrembleur, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 28 juillet 2006.

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques LAUREN BUSINESS LIMITED, ayant son siège à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), PO BOX 3161,

ici représentée par Madame Christel Detrembleur, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparantes, représentées comme il est dit ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FACO INVEST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-sept mille euros (37.000,- EUR), divisé en cent (100) actions, d'une valeur nominale de trois cent soixante-dix euros (370,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième vendredi du mois de juin à quatorze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- ECOPROMPT S.A., prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- LAUREN BUSINESS LIMITED, prédésignée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-sept mille euros (EUR 37.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 août 2006, vol. 905, fol. 94, case 12. – Reçu 370 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Remich, le 22 août 2006.

M. Schaeffer.

(091443.3/239/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

WM BECH (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 118.445.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WM BECH (LUXEMBOURG), S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed under private seal enacted by the undersigned notary on 21 July 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the «Company»).

The meeting is opened at five p.m. and is presided by Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Germaine Schwachtgen, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. These list and proxies, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 40 forty shares of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of USD 8,044,000 (eight million forty-four thousand United States Dollars) so as to raise it from its amount of USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) to USD 8,084,000 (eight million eighty-four thousand United States Dollars) by the issue of 8,044 (eight thousand forty-four) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 32,177,200 (thirty-two million one hundred seventy-seven thousand two hundred United States Dollars) as share premium of which USD 808,400 (eight hundred eight thousand four hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve;

3. Subscription and payment by WHITE MOUNTAINS HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg of 8,044 (eight thousand forty-four) new shares by way of a contribution of the shares it holds in WM REULER (LUXEMBOURG), S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

4. New composition of the shareholding of the Company; and

5. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 8,044,000 (eight million forty-four thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) to USD 8,084,000 (eight million eighty-four thousand United States Dollars) by the issue of 8,044 (eight thousand forty-four) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the «New Shares»), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 32,177,200 (thirty-two million one hundred seventy-seven thousand two hundred United States Dollars) as share premium of which USD 808,400 (eight hundred eighty thousand four hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 8,044 (eight thousand forty-four) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each held in WM REULER (LUXEMBOURG), S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the «Shares of WM REULER»), by WHITE MOUNTAINS HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the «Contributor»).

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the 8,044 (eight thousand forty-four) New Shares referred to above by the contribution in kind of the Shares of WM REULER.

Subscription - Payment

The Contributor, here represented by Mr Raymond Thill, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe the 8,044 (eight thousand forty-four) New Shares with a nominal value USD 1,000 (one hundred United States Dollars) each.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of a global share premium amounting to USD 32,177,200 (thirty-two million one hundred seventy-seven thousand two hundred United States Dollars) as share premium of which USD 808,400 (eight hundred eighty thousand four hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The New Shares as well as the share premium of USD 32,177,200 (thirty-two million one hundred seventy-seven thousand two hundred United States Dollars) have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind consisting in shares of a European capital company as defined in Article 4-2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the New Shares, represents 8,044 (eight thousand forty-four) Shares of WM REULER with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing 100% of its share capital.

The contribution described above consists exclusively in 8,044 (eight thousand forty-four) shares of a company having its registered office in a Member State of the European Union, so the total value of the Shares of WM REULER in the amount of USD 40,221,200 (forty million two hundred twenty-one thousand two hundred United States Dollars) is subject to capital duty exemption.

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company, which amounts to USD 40,221,200 (forty million two hundred twenty-one thousand two hundred United States Dollars) and is allocated as follows:

- USD 8,044,000 (eight million forty-four thousand United States Dollars) to the share capital; and
- USD 32,177,200 (thirty-two million one hundred seventy-seven thousand two hundred United States Dollars) as share premium of which USD 808,400 (eight hundred eighty thousand four hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is of USD 40,221,200 (forty million two hundred twenty-one thousand two hundred United States Dollars). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 26 July 2006, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Capital duty exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg capital company by a contribution in kind consisting of 100% of the share capital of a capital company incorporated in the European Union, whereby the Company will hold 100% of the share capital as shareholder (and hence more than 65%), the Company expressly requests, for the contri-

bution described above made by the Contributor, the application of Article 4.2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption in such case.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:
- WHITE MOUNTAINS HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.: 8,084 (eight thousand eighty-four) shares.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at USD 8,084,000 (eight million eighty-four thousand United States Dollars), represented by 8,084 (eight thousand eighty-four) shares of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at five thirty p.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WM BECH (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte par le notaire soussigné, le 21 juillet 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à dix-sept heures et présidée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine Schwachtgen, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont reportés sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 40 (quarante) parts sociales de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Renonciation au droit de convocation;

2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 8.044.000 USD (huit millions quarante-quatre mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 40.000 USD (quarante mille dollars américains) à 8.084.000 USD (huit millions quatre-vingt-quatre mille dollars américains) par l'émission de 8.044 (huit mille quarante-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 32.177.200 USD (trente-deux millions cent soixante-dix-sept mille deux cents dollars américains), dont 808.400 USD (huit cent huit mille quatre cents dollars américains) sont alloués à la réserve légale;

3.- Souscription et paiement par WHITE MOUNTAINS HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société valablement constituée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, de l'ensemble des 8.044 (huit mille quarante-quatre) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature des parts sociales qu'elle détient dans WM REULER (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société constituée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

4.- Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société; et

5.- Modification subséquente de l'article huit des statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 8.044.000 USD (huit millions quarante-quatre mille dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 40.000 USD (quarante mille dollars américains) à un montant de 8.084.000 USD (huit millions quatre-vingt-quatre mille dollars américains) par l'émission de 8.044 (huit mille quarante-quatre) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission pour un montant de 32.177.200 USD (trente-deux millions cent soixante-dix-sept mille deux cents dollars américains), dont 808.400 USD (huit cent huit mille quatre cents dollars américains) sont alloués à la réserve légale, la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en 8.044 (huit mille quarante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune détenues dans WM REULER (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société constituée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (les «Parts Sociales de WM REULER») par WHITE MOUNTAINS HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société valablement constituée selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (l'«Apporteur»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des 8.044 (huit mille quarante-quatre) Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessus par apport en nature des Parts Sociales de WM REULER.

Souscription - Paiement

L'Apporteur, ici représenté par M. Raymond Thill, clerc de notaire, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire les 8.044 (huit mille quarante-quatre) Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant global 32.177.200 USD (trente-deux millions cent soixante-dix-sept mille deux cents dollars américains), dont 808.400 USD (huit cent huit mille quatre cents dollars américains) sont alloués à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts Sociales, ainsi que la prime d'émission de 32.177.200 USD (trente-deux millions cent soixante-dix-sept mille deux cents dollars américains), ont été intégralement payées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature de parts sociales d'une société de capitaux européenne tel que défini par l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exonération du droit d'enregistrement.

Description de l'apport

L'apport effectué par l'Apporteur, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, est composé de 8.044 (huit mille quarante-quatre) Parts Sociales de WM REULER ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune, représentant 100% de son capital social.

L'apport décrit ci-dessus consiste exclusivement en 8.044 (huit mille quarante-quatre) parts sociales d'une société ayant son siège social dans un Etat Membre de l'Union européenne, donc la valeur totale des Parts Sociales de WM REULER d'un montant de 40.221.200 USD (quarante millions deux cent vingt et un mille deux cents dollars américains) est sujette à exonération du droit d'enregistrement.

La valeur totale de l'apport en nature effectué par l'Apporteur à la Société, qui s'élève à 40.221.200 USD (quarante millions deux cent vingt et un mille deux cents dollars américains) est allouée comme suit:

- 8.044.000 USD (huit millions quarante-quatre mille dollars américains) au capital social; et
- 32.177.200 USD (trente-deux millions cent soixante-dix-sept mille deux cents dollars américains), dont 808.400 USD (huit cent huit mille quatre cents dollars américains) sont alloués à la réserve légale.

Evaluation

La valeur nette de cet apport est de 40.221.200 USD (quarante millions deux cent vingt et un mille deux cents dollars américains). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 26 juillet 2006, qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumis aux formalités d'enregistrement avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

Requête en exonération de droits d'apports

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société de capitaux luxembourgeoise par apport en nature consistant en 100% du capital social par une société de capitaux constituée dans l'Union européenne, en vertu de laquelle la Société détiendra 100% (cent pour cent) des parts sociales comme associé (et en conséquence plus de 65%), la Société demande expressément, pour l'apport décrit ci-avant effectué par l'Apporteur, à bénéficier de l'application de l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exemption des droits d'enregistrement dans un tel cas.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de:
- WHITE MOUNTAINS HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.: 8.084 (huit mille quatre-vingt-quatre) parts sociales.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à 8.084.000 USD (huit millions quatre-vingt-quatre mille dollars américains), représenté par 8.084 (huit mille quatre-vingt-quatre) parts sociales de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance est levée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, vol. 29SC, fol. 30, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

A. Schwachtgen.

(091648.3/230/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

WM BECH (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 118.445.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1125 du 26 juillet 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(091649.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

DTZ CONSULTING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 68.586.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 juillet 2006

Quatrième résolution

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale prend, à l'unanimité, la décision de renouveler le mandat du commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY, S.à r.l., 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen, pour un an. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2007 statuant sur les comptes arrêtés au 30 avril 2007.

Strassen, le 11 août 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089574.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

FIDIGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 23.598.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 août 2006 que la démission de Madame L. Zenners de son poste d'administrateur de la société est acceptée et est élue comme nouvel Administrateur MAINFORD INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Samuel Lewis avenue, HONG KONG BANK B., Panama, au poste d'administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089576.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

93640

NEW SUN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 115.047.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 25 juillet 2006 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de M. Roger Greden de son poste d'administrateur-délégué, avec effet immédiat;

- Décision a été prise d'accepter la démission de M. Roger Greden de son poste d'administrateur, avec effet immédiat;

- Décision a été prise de nommer aux fonctions d'administrateur, Mme Nelly Noel, employée privée, demeurant 121, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

- Décision a été prise de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué, Mme Nelly Noel, prénommée, avec effet immédiat et droit de signature individuelle pour tous les actes relatifs à la gestion journalière de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089522.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

EuroLawyers.org.

Siège social: United Kingdom, Cardiff, 88a, Tooley Street, London SE1 2TF.

Adresse de la succursale: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.

R. C. Luxembourg B 118.588.

Ouverture de Succursale

Par décision de l'Assemblée Extraordinaire prise en date du 21 août 2006:

- Immatriculation d'une succursale de la société à responsabilité limitée de droit anglais NICOVAL LIMITED, ayant son siège social au 88a, Tooley Street, London SE1 2TF, immatriculée sous Nr. 5464100 at Companies House, Cardiff, United Kingdom;

- dénomination de la succursale sera EuroLawyers.org;

- l'adresse de la succursale sera à 104, route d'Eppeldorf, L-6312 Beaufort;

- la succursale a pour objet: médiation des services légaux, fiscaux, juridiques et généraux;

- a été nommé représentant permanent pour l'activité de la succursale: Monsieur Cornelis Johannes Vrolyks, conseiller, demeurant à Rua de Cima s/n, Casal de Almeida, Vinha da Raina, 3130-223 Soure, Portugal. Il peut engager la société avec sa seule signature;

- a été nommé président de la société: Monsieur Cornelis Johannes Vrolyks, conseiller, demeurant à Rua de Cima s/n Casal de Almeida, Vinha da Raina, 3130-223 Soure, Portugal, ayant le pouvoir d'engager la société.

Pour la société

Signature

Président

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089540.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

LA FINANCIERE ASPELT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 110.219.

La FIDUCIAIRE L.P.G., S.à r.l. (R.C. n° B 84.426) dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de LA FINANCIERE ASPELT S.A. (R.C. n° B 110.219) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089656.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

AGP DRUM SCHOOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7374 Bofferdange, 221, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 118.799.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le onze août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Alain Ginter, indépendant, né à Luxembourg, le 18 juillet 1960, demeurant à L-7357 Helmdange, 15, rue Im Gehr;
- 2.- Monsieur Tom Lehnert, employé privé, né à Luxembourg, le 28 juillet 1975, demeurant à L-8705 Useldange, 1, rue de la Gare;
- 3.- Madame Nadine Ewerling, fonctionnaire de l'Etat, née à Differdange, le 12 août 1959, demeurant à L-4537 Differdange, 12, rue du Couvent.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de AGP DRUM SCHOOL, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bofferdange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet de promouvoir, de développer et de propager l'art musical ainsi que de dispenser des cours d'enseignements musicaux.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Alain Ginter, indépendant, né à Luxembourg, le 18 juillet 1960, demeurant à L-7357 Helmdange, 15, rue Im Gehr, soixante parts sociales	60
2.- par Monsieur Tom Lehnert, employé privé, né à Luxembourg, le 28 juillet 1975, demeurant à L-8705 Useldange, 1, rue de la Gare, trente parts sociales	30
3.- par Madame Nadine Ewerling, fonctionnaire de l'Etat, née à Differdange, le 12 août 1959, demeurant à L-4537 Differdange, 12, rue du Couvent, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-7374 Bofferdange, 221, route de Luxembourg.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Alain Ginter, préqualifié.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Tom Lehnert, préqualifié.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique, respectivement les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Ginter, T. Lehnert, N. Ewerling, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, vol. 29CS, fol. 41, case 10. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 août 2006.

T. Metzler.

(093063.3/222/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

LEADERSHIP SOLUTIONS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5243 Sandweiler, 10, An de Steekaulen.
R. C. Luxembourg B 116.510.

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LEADERSHIP SOLUTIONS EUROPE, S.à r.l., ayant son siège social au 34, avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 116.510, constituée suivant acte reçu le 11 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olger Draijer, consultant, demeurant à Sandweiler.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les 126 (cent vingt-six) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de Luxembourg à L-5243 Sandweiler, 10, An de Steekaulen.
- 2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
- 3.- Modification de l'objet social par l'ajout de l'activité de Formation professionnelle continue.
- 4.- Modification afférente de l'article 2 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social du 34, avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg, au 10, An de Steekaulen, à L-5243 Sandweiler.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, Il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Sandweiler.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter l'activité de gestion de la formation professionnelle continue à l'objet social.
En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 aura la teneur suivante:

«**Art. 2. (alinéa 1^{er}).** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières en relation avec les activités de conseil économique, ainsi que la gestion de la formation professionnelle continue.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Gibert, O. Draijer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 51, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

J. Elvinger.

(091345.3/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

LEADERSHIP SOLUTIONS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5243 Sandweiler, 10, An de Steekaulen.

R. C. Luxembourg B 116.510.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43365, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

J. Elvinger.

(091347.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

J.P. MORGAN PARTNERS (BHCA) LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 92.479.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 17 août 2006

Il a été décidé, lors de l'assemblée générale des associés du 17 août 2006:

- de nommer Monsieur Fred John Klopfer, demeurant professionnellement au 80, 2nd Ave Garwood, NJ 01021, New Jersey, gérant de la société à partir d'aujourd'hui et ce pour une durée illimitée;

- que les comptes bancaires de la société ne fonctionnent plus que par la signature conjointe de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J.P. MORGAN PARTNERS (BHCA) LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089555.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,-.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 104.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05356, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(089739.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.632.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of July.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (hereinafter the «Shareholders») of GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT HOLDING S.C.A. (formerly OAXACA, S.à r.l.), a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, number 84.632, incorporated pursuant to a deed of Maître Reginald Neuman, notary public residing in Luxembourg, dated November 16th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 431 dated March 18th, 2002, and whose articles of association have been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, dated April 2nd, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 605 dated June 11th, 2004, and by a deed of Maître Joseph Elvinger, aforementioned, dated September 30th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 119 dated February 9th, 2005, and by a deed of Maître Joseph Elvinger, aforementioned, dated November 15th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 864 dated September 8th, 2005, and by a deed of Maître Joseph Elvinger, aforementioned, dated January 12th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 864 dated September 8th, 2005, and by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, dated October 24th, 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 391 dated February 20th, 2006 (hereinafter referred to as the «Company») and by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, aforementioned on May 5th, 2006, not yet published.

The meeting was opened by Mr Mustafa Nezar, lawyer, with address at Russange (F), being the chair, who appointed as secretary Mr Benoit Tassigny, lawyer, with address at Nothomb (B).

The meeting elected as scrutineer Mr Michael Jonas, employee, with professional address at Münsbach.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I. The Agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of convening requirements and formalities.
2. Consider to put GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT HOLDING S.C.A. into liquidation.
3. Consider to appoint GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT, S.à r.l. as liquidator of the Company.
4. Consider to determine the powers of the liquidator.
5. Miscellaneous.

II. The Shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the Agenda.

IV. The Shareholders unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders stated that they have been informed of the agenda of such extraordinary general meeting, and to be all present or represented in front of the undersigned notary and resolved to waive the convening requirements and formalities for such meeting.

Second resolution

The Shareholders resolved to proceed with the anticipated dissolution of the Company and to put the Company into liquidation.

Third resolution

The Shareholders resolved to appoint as liquidator GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT, S.à r.l., a private limited company by shares having its registered office at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B 103.370 (the «Liquidator»).

Fourth resolution

The Shareholders resolved to fix the Liquidator's powers as follows:

- The Liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. It may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.
- The Liquidator may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period it may determine.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated liquidation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (ci-après les «Actionnaires») de GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT HOLDING S.C.A. (anciennement OAXACA, S.à r.l.), une société en commandite par actions, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée à la section B du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 84.632, constituée selon acte reçu par Maître Reginald Neuman, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 431 du 18 mars 2002, et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, résidant au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en date du 2 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 605 du 11 juin 2004, par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, susnommé, en date du 30 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 119 du 9 février 2005, par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, susnommé, en date du 15 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 864 du 8 septembre 2005, par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, susnommé, en date du 12 janvier 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 864 du 8 septembre 2005, et par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, résidant au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en date du 24 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 391 du 20 février 2006 (ci-après la «Société») et par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, susnommé, en date du 5 mai 2006 en cours de publication au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, avec adresse à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michael Jonas, employé privé, avec adresse professionnelle à Münsbach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce que suit:

I. La présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Renonciation aux conditions et formalités de convocation;
2. Décision de mettre GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT HOLDING S.C.A. en liquidation;
3. Décision de nommer GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT, S.à r.l. comme liquidateur de la Société;
4. Décision de fixer les pouvoirs du liquidateur;
5. Divers.

II. Les Actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

III. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont représentées lors de cette assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Les Actionnaires ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires ont déclaré avoir pris connaissance de l'agenda de cette assemblée générale extraordinaire et être tous présents ou représentés devant le notaire instrumentant, et ils ont décidé de renoncer aux conditions et formalités de convocation requises pour cette assemblée.

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé de nommer comme liquidateur GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée à la section B du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 103.370 (le «Liquidateur»).

Quatrième résolution

Les Actionnaires ont décidé de fixer les pouvoirs du Liquidateur comme suit:

- Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

- Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, B. Tassigny, M. Jonas, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, vol. 29CS, fol. 16, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

G. Lecuit.

(091611.3/220/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

ALPHA UNION INVEST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 78.689.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 août 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Wolfgang Wallisch, Dipl. Betriebswirt (W.A.), demeurant au 202 Frankfurterstrasse, D-61118 Bad Vilbel, en remplacement de Monsieur Marko Grünwald, administrateur démissionnaire.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- E.W.A. REVISION S.A., 36, route de Longwy, Bertrange, en remplacement de KPMG AUDIT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089558.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

SOCIETA' MOBILIARE ROMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.644.

L'an deux mille six, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante, agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SOCIETA' MOBILIARE ROMA, S.à r.l., en date du 20 décembre 2005, documentée par acte du notaire instrumentant du même jour, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant décision des associés de la société SOCIETA' MOBILIARE ROMA, S.à r.l. du 20 décembre 2005, le siège social de la Société a été transféré de Luxembourg aux Iles Vierges Britanniques à Road Town, Tortola, a approuvé le bilan et le compte de pertes et profits et a accepté la démission de la gérante, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités des Iles Vierges Britanniques compétentes.

Par les présentes, la comparante fait constater que toutes les formalités d'inscription de la Société aux Iles Vierges Britanniques ont été accomplies ainsi qu'il résulte d'un certificat de continuation du «Registrar of Corporate Affairs» du 9 mai 2006, dont une copie restera annexée aux présentes. En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2005 sont devenues effectives.

La comparante requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la société SOCIETA' MOBILIARE ROMA, S.à r.l. auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Moreschi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 juillet 2006, vol. 437, fol. 71, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2006.

H. Hellinckx.

(090900.3/242/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

SULFURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.352.

L'an deux mille six, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante, agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SULFURE HOLDING S.A., en date du 30 septembre 2005, documentée par acte du notaire soussigné du même jour, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant décision des actionnaires de la société anonyme SULFURE S.A. du 30 septembre 2005, le siège social de la Société a été transféré de Luxembourg aux Iles Vierges Britanniques, a approuvé le bilan et le compte de pertes et profits et a accepté la démission des administrateurs et du commissaire, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités des Iles Vierges Britanniques.

Par les présentes, la comparante fait constater que toutes les formalités d'inscription de la Société aux Iles Vierges Britanniques ont été accomplies ainsi qu'il résulte d'un certificat de continuation du Registrar of Corporate Affairs du 1^{er} juin 2006, dont une copie restera annexée aux présentes. En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2005 sont devenues effectives.

La comparante requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la société SULFURE HOLDING S.A. auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Moreschi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 juillet 2006, vol. 437, fol. 71, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2006.

H. Hellinckx.

(090903.3/242/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

J.P. MORGAN PARTNERS MetroNet LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 110.520.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 17 août 2006

Il a été décidé, lors de l'assemblée générale des associés du 17 août 2006:

- de nommer Monsieur Fred John Klopfer, demeurant professionnellement au 80, 2nd Ave Garwood, NJ 0102, New Jersey, gérant de la société à partir d'aujourd'hui et ce pour une durée illimitée;
- que les comptes bancaires de la société ne fonctionnent plus que par la signature conjointe de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J.P. MORGAN PARTNERS MetroNet LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089560.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

FORTINVESTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 79.370.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 10 juillet 2006 a appelé aux fonctions d'administrateur, avec effet au 10 mai 2006, Monsieur Patrick Depovere, 20, rue Royale, B-1000 Bruxelles en remplacement de Monsieur Michel, Edmond, Joseph Baise, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,
a été renouvelé pour une période de deux ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.
Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:
Carl Speecke, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Harry Leijssen, Administrateur;
- Monsieur Patrick Depovere, Administrateur;
- Monsieur Carl Speecke, Administrateur;
- Monsieur Edward Bruin, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour FORTINVESTLUX S.A.

C. Speecke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089872.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

J.P. MORGAN PARTNERS (PTC) LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 92.478.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 17 août 2006

Il a été décidé, lors de l'assemblée générale des associés du 17 août 2006:

- de nommer Monsieur Fred John Klopfer, demeurant professionnellement au 80, 2nd Ave Garwood, NJ 01021, New Jersey, gérant de la société à partir d'aujourd'hui et ce pour une durée illimitée;
 - que les comptes bancaires de la société ne fonctionnent plus que par la signature conjointe de deux gérants.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J.P. MORGAN PARTNERS (PTC) LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06061. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089564.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.